

Présentation

Les sections européennes ou internationales scolarisent 224 000 élèves à la rentrée 2007, soit plus de 4 % des élèves du second degré de la métropole et des DOM. Ces sections linguistiques sont avant tout développées dans l'enseignement général [1]. Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et cinquième (moins de 1 %) et démarrent véritablement en classe de quatrième et troisième (7 % des élèves) pour se prolonger dans les mêmes proportions au lycée général (7 % en seconde GT). Au sein des séries qui conduisent au baccalauréat général, des différences sensibles s'observent : 9,5 % des scientifiques, 7 % des littéraires et des économistes sont inscrits dans de telles structures. Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales, même si elles tendent à se développer. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes.

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 94 % et 6 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien, ...) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Dans les établissements privés sous contrat, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté comme langue de section (79 % contre 59 % dans le public). Les filles quant à elles voient leur part renforcée dans les sections d'espagnol, et *a contrario*, amoindrie dans les sections de langues orientales. Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures varie de 1 % en Corse, en Guadeloupe, Martinique et en Guyane, à près de 6 % à Lille et à Toulouse [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout sauf en Corse et à Nice où il est supplanté par l'italien, et à Nancy où un élève sur deux est inscrit en section d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier) et du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse). Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs dépassent ceux des sections d'espagnol et sont proches des sections d'allemand.

À la rentrée 2007, les sections européennes scolarisent 17 900 élèves de plus qu'en 2006, soit une progression de 9 %. Les sections internationales, avec un gain de mille élèves, ont augmenté dans les mêmes proportions.

Définitions

■ **Sections européennes.** Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention "section européenne" ou "section de langue orientale") pour les élèves ayant satisfait aux conditions d'attribution de cette mention. La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs, et dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne, qui intègre les sections de langues orientales, est ici étendue également aux sections abibac/franco-allemandes (abibac : Abitur-baccalauréat, Abitur étant l'équivalent allemand du baccalauréat français).

■ **Sections internationales.** Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent représenter entre 25 % et 50 % de l'effectif de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français. Elles ont été aussi l'occasion de créer un cadre propice à l'apprentissage, par les élèves français, d'une langue vivante étrangère à un haut niveau. L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention "option internationale".

■ **Sections linguistiques.** Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et les sections internationales.

■ Les formations :

- lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien ;
- lycée professionnel : classes préparant aux CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 05.26.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Part des élèves du second degré inscrits dans une section européenne ou internationale selon la formation à la rentrée 2007

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

	Public		Privé sous contrat		Public + Privé sous contrat			Part des filles (%)	
	Effectif total	Effectif section	Effectif total	Effectif section	Effectif total	Effectif section	% en section	au total	en section
6 ^e - 5 ^e	1 226 515	9 254	329 749	1 838	1 556 264	11 092	0,7	48,9	53,2
4 ^e - 3 ^e	1 185 890	88 509	322 250	20 900	1 507 940	109 409	7,3	49,6	57,2
Total 6^e à 3^e	2 412 205	97 763	651 999	22 738	3 064 204	120 501	3,9	49,2	56,8
2 ^{nde} générale et technologique	406 425	30 291	104 399	7 806	510 824	38 097	7,5	54,1	61,0
1 ^{re} et terminale générales	496 722	42 246	134 613	10 857	631 335	53 103	8,4	56,7	61,9
1 ^{re} et terminale technologiques	257 218	1 976	62 128	758	319 346	2 734	0,9	51,3	48,8
Total lycée général et techno.	1 160 365	74 513	301 140	19 421	1 461 505	93 934	6,4	54,6	61,2
Lycée professionnel	559 160	7 451	138 385	1 764	697 545	9 215	1,3	45,1	56,9
Ensemble	4 131 730	179 727	1 091 524	43 923	5 223 254	223 650	4,3	50,2	58,7

Lecture - 223 650 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 4,3 % des élèves du second degré. Les filles représentent 58,7 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles ne constituent que 50,2 % des effectifs totaux du second degré.

[2] Répartition des élèves du second degré inscrits dans une section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM, Public, Privé sous contrat, y compris EREA)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et Langues O	Autres	Ensemble
Public	106 390	32 676	27 163	10 153	856	1 934	555	179 727
Privé sous contrat	34 524	4 117	4 592	522	-	168	-	43 923
Total métropole + DOM	140 914	36 793	31 755	10 675	856	2 102	555	223 650
%	63,0	16,5	14,2	4,8	0,4	0,9	0,2	100,0
Sections européennes	134 192	35 146	29 502	9 656	351	1 799	34	210 680
Sections internationales	6 722	1 647	2 253	1 019	505	303	521	12 970
Part des filles (%)	58,3	56,3	62,6	60,5	56,0	52,6	57,3	58,7

Lecture - Les sections d'espagnol accueillent 14,2 % des élèves scolarisés en section linguistique. 62,6 % des élèves sont des filles.

[3] Scolarisation en sections européennes par académie à la rentrée 2007

(Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

	Effectif de référence (1)	Sections européennes		Répartition en % selon la langue de la section						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues O	Autres (2)	Ensemble
Aix-Marseille	236 915	6 530	2,8	60,0	17,8	12,8	9,4	-	-	100,0
Amiens	159 984	6 369	4,0	72,2	22,9	3,6	1,0	-	0,3	100,0
Besançon	93 021	3 308	3,6	67,5	15,8	14,1	2,6	-	-	100,0
Bordeaux	235 693	7 575	3,2	65,5	9,8	21,2	2,4	0,9	0,2	100,0
Caen	117 554	6 501	5,5	79,6	9,3	9,8	1,3	-	-	100,0
Clermont-Ferrand	95 290	4 886	5,1	76,3	9,5	9,8	4,4	-	-	100,0
Corse	21 107	274	1,3	36,9	-	-	63,1	-	-	100,0
Créteil	356 056	9 614	2,7	74,2	20,3	3,3	1,3	0,8	-	100,0
Dijon	121 575	3 633	3,0	72,8	19,5	5,6	2,1	-	-	100,0
Grenoble	257 803	8 742	3,4	59,9	4,3	7,9	27,9	-	-	100,0
Lille	363 580	21 340	5,9	78,8	11,7	8,0	1,3	-	0,2	100,0
Limoges	49 025	1 968	4,0	85,7	5,7	7,5	-	1,1	-	100,0
Lyon	249 597	13 053	5,2	56,5	26,2	8,4	8,6	0,2	-	100,0
Montpellier	201 504	9 098	4,5	56,6	7,2	34,8	1,4	-	-	100,0
Nancy-Metz	192 542	9 336	4,8	24,3	50,9	17,3	7,5	-	-	100,0
Nantes	276 332	8 289	3,0	78,4	10,4	9,4	1,8	-	-	100,0
Nice	159 513	4 199	2,6	17,5	9,3	18,2	55,0	-	-	100,0
Orléans-Tours	193 641	6 005	3,1	80,3	8,4	11,3	-	-	-	100,0
Paris	156 002	7 958	5,1	47,3	18,8	14,5	3,4	15,5	0,5	100,0
Poitiers	123 911	3 803	3,1	72,5	13,0	11,3	2,5	-	0,6	100,0
Reims	109 126	4 290	3,9	56,1	32,2	11,7	-	-	-	100,0
Rennes	248 108	13 975	5,6	73,5	8,6	16,7	0,7	0,5	-	100,0
Rouen	158 497	6 379	4,0	75,6	13,7	6,5	2,5	0,9	0,7	100,0
Strasbourg	145 355	5 806	4,0	57,4	36,9	5,5	0,2	-	-	100,0
Toulouse	209 804	12 126	5,8	50,3	8,4	39,3	1,9	-	-	100,0
Versailles	470 896	18 656	4,0	64,3	20,2	14,5	0,2	0,1	0,6	100,0
Guadeloupe	51 307	781	1,5	71,4	-	28,6	-	-	-	100,0
Guyane	26 766	337	1,3	65,6	-	5,6	-	-	28,8	100,0
Martinique	43 991	520	1,2	68,3	-	31,7	-	-	-	100,0
La Réunion	98 759	5 329	5,4	47,1	29,2	19,6	-	4,1	-	100,0
Métropole + DOM	5 223 254	210 680	4,0	63,7	16,7	14,0	4,6	0,9	0,2	100,0

(1) Effectif de référence : total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e et dans celles du lycée général, technologique, et professionnel. (2) Y compris portugais. Lecture - 4,0 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 16,7 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.